Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUETE déposée sous le n°

00 φ 1791

9305287

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
AUX FINS DE DESIGNATION DE DEUX COMMISSAIRES AUX APPORTS

DEPOSÉ LE :
14 SEP. 2000
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Monsieur le Président,

24020

La société VALTECH, société cotée au Nouveau Marché depuis le 12 avril 1999, au capital de EUR 916 859, dont le siège social est Immeuble Lavoisier, 4, Place des Vosges, CEDEX 64, 92042 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167, ayant pour Président de son conseil d'administration Monsieur Jean-Yves HARDY,

représentée aux fins des présentes par la société d'avocats S.G. Archibald, inscrite au barreau des Hauts de Seine et y exerçant 136, avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine (92207 Cedex), représentée par Maître Mark Richardson,

a l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

La société Valtech est une société de conseils en e-business qui propose aux entreprises de tous secteurs de les piloter dans l'évolution de leurs systèmes informatiques, notamment dans le secteur du commerce électronique. Valtech connaît actuellement une forte expansion et souhaite continuer à développer son activité en France. Le projet de rapprochement de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS, par l'apport de l'intégralité des actions, bons, titres, options ou autres droits donnant accès de façon différée au capital social de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS à la société Valtech, s'inscrit dans ce contexte de développement tant de la société Valtech que de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS.

I. RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION D'APPORT ENVISAGEE ET LES APPORTEURS

L'opération envisagée serait un apport en nature au bénéfice de la société VALTECH par les actionnaires d'ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS de l'intégralité des actions, bons, titres, options ou autres droits donnant accès de façon différée au capital social de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS, détenus à la date des présentes, soit un total de 211 837 titres, constituant le capital social de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS, selon tableau ci-après.

ACTIONNAIRES D'ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS ET NOMBRE DE TITRES QU'IIS DETIENNENT (LESQUELS SERONT APPORTES A VALTECH SA)

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de BSA	Total droits sociaux	en %
Management :	49000	76837	125837	59,40%
Patrick de Poulpiquet 2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 78000 VERSAILLES	16538	2432	18970	8,95%
Philippe Jezequel 24, bis rue Anatole France 78330 FONTENAY LE FLEURY	13231	1946	15177	7,16%
Beppo Maion 10, rue du Chemin de Fer 4540 AMAY (BELGIQUE)	13231	1946	15177	7,16%
Jean Dominique Frey 5, avenue Beaucour 75008 PARIS	2000	13176	15176	7,16%
Jean Planchon Résidence Pré Catalan 5 square Shakespeare 78150 LE CHESNAY	500	14676	15176	7,16%
Christophe Bonnet 34 rue Geoffroy St Hilaire 75005 PARIS	425	17580	18005	8,50%
Bruno Marcelis 18, rue Ferdinand de Lesseps 92200 NEUILLY SUR SEINE	375	15513	15888	7,50%
Alternances Participations Société Civile au capital de 250 000 francs RCS Nanterre 429 139 736	2700	9568	12268	5,79%
Groupe Ouroumoff SARL au capital de 16 651 300 francs RCS NANTERRE 343 934 816 29 Rue Vauthier 92 000 BOULOGNE	**43000**	**0**	**43000**	**20,30%**
Initiative & Finance Investissement SA au capital de 317 607 500 francs RCS Paris 330 219 882 96 Avenue d'Iena 75 016 PARIS	**43000**	**0**	**43000**	**20,30%**
Total	**135000**	**76837**	**211837**	**100,00**

NB : le management a consenti au Groupe Ouroumoff une option d'achat portant sur 2726 actions et 11894 B

En rémunération de cet apport, il serait attribué aux apporteurs susvisés des actions nouvelles à créer par la société VALTECH au titre de l'augmentation de capital en résultant.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

La société VALTECH, bénéficiaire de l'apport des titres de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS, présente les caractéristiques suivantes :

La société VALTECH est une société anonyme cotée au Nouveau Marché, constituée le 23 décembre 1992, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167, et dont le siège social est situé Immeuble Lavoisier 4, Place des Vosges, CEDEX 64, 92042 Paris La Défense.

Le capital de la société VALTECH s'élève à EUR 916 859 et est divisé en 60 000 146 358 actions (actions au pair, EUR 0,01524 par action).

L'effectif de la Société VALTECH au 31 décembre 1999 est de 274 salariés.

Les Commissaires aux Comptes de la Société VALTECH sont :

- Titulaires :

Société FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

BARBIER FRINAULT & ASSOCIES
41, rue Ybry
92200 Neuilly sur Seine

- Suppléants :

Monsieur Michel TERRADOT
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Monsieur Gilles GALIPPE
41, rue Ybry
92200 Neuilly sur Seine

Les informations financières de la société Valtech sont :*

Chiffre d'affaires H.T.	76 861
Total du bilan	250 136
Total des capitaux propres	184 054

* Chiffres exprimés en KF au 31 décembre 1999

III. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE DONT LES TITRES SERONT APPORTES

La société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS, dont les titres font l'objet de l'opération d'apport envisagée, présente les caractéristiques suivantes :

La société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS est une société par actions simplifiée, constituée le 14 décembre 1999, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 561 088, et dont le siège social est situé 8 rue de Galilée, 75116 Paris.

Le capital social de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS s'élève à FRF 9 100 000.

Elle a pour objet social la prise de participation, directe ou indirecte, majoritaire ou non dans tout type de société ou groupe de sociétés, la détention de titres en portefeuilles .

Au 31 août 2000, l'effectif de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS est de 7 salariés.

La société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS détient la quasi-totalité du capital des sociétés suivantes :

- **Alternances Consulting**, société anonyme au capital social de FRF 250.000, constituée le 25 juin 1996, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 407 939 032, dont le siège social est situé 8 rue de Galilée, 75116 Paris, ayant pour objet toute activité de conseil relatif à l'étude, la réalisation, la mise en service, la maintenance et l'optimisation de tous systèmes d'informations techniques dans tous domaines de l'industrie, des travaux de génie civil et du tertiaire.

- **Alternances Next-Team**, société anonyme au capital de FRF 250.000, constituée le 19 mai 2000, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 588 722, dont le siège social est situé 8 rue Galilée, 75116 Paris, ayant pour objet toute activité de conseil relatif à la création de valeur ajoutée pour les entreprises par l'utilisation des nouvelles technologies internet et des nouvelles méthodes de travail induites.

Les sociétés Alternances Next-Team et ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS ayant récemment été créées, il n'existe pas encore de comptes et bilans annuels ayant fait l'objet d'une approbation.

Il ressort de l'activité de chacune de ces sociétés les informations financières suivantes :

	Alternances et Perspectives Partners	Alternances Consulting	Alternances Next-Team
Chiffre d'affaires H.T.	N/A**	36 309 *	N/A**
Total du bilan	N/A**	13 554 *	N/A**
Total des capitaux propres	N/A**	2 376 *	N/A**

* Chiffres exprimés en KF hors taxes au 31 décembre 1999.
** Chiffres au 31 décembre 1999 non disponibles en raison de la constitution récente de la société

Les Commissaires aux Comptes de la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS sont :

– Titulaire :

Société Auditeurs et Conseils Associés SA
33 rue Daru
75008 Paris

– Suppléant :

Monsieur François Mahe
33 rue Daru
75008 Paris

*

* *

En conséquence, le requérant requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner deux Commissaires aux Apports ayant pour mission d'établir un rapport sur la nature et l'évaluation des apports conformément aux dispositions de l'article 193 modifié de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

Il serait agréable au requérant de voir désigner comme Commissaires aux Apports :

Monsieur Olivier Péronnet
21/23, avenue Pierre 1er de Serbie
75016 Paris

et

Monsieur André Dana
30, rue d'Astorg
75008 Paris

En effet, compte tenu des domaines d'activités des sociétés concernées, il serait souhaitable que les Commissaires aux Apports aient une bonne connaissance du secteur d'activités et soient en mesure d'apprécier au mieux et dans les meilleurs délais les évaluations qui auront été choisies.

Monsieur Olivier Péronnet et Monsieur André Dana ont déjà été désignés Commissaires aux Apports dans trois dossiers similaires[1] qui concernaient également des opérations d'apport de titres de sociétés. En conséquence, ces deux personnes nous paraissent être les mieux placées pour remplir cette mission.

Les Commissaires aux Apports proposés ne sont ni rémunérés, ni honorés par l'une quelconque des parties à l'opération d'apport visée ci-dessus et ne sont soumis à aucune interdiction ou incompatibilité visées par l'article 220 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait à Neuilly-sur-Seine
En trois exemplaires,
Le 7 septembre 2000

Pour Valtech S.A.

S.G. Archibald
Mark Richardson

[1] Voir Ordonnances jointes en Annexe

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° 00 6 7791 et les motifs y exposés,

Nommons Monsieur Olivier Peronnet
21/23 av. Pierre Ier de Serbie
75116 Paris
et Monsieur André Dana
30 rue d'Astorg
75008 Paris

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens da[ns] le cadre de l'article 157-1 de la loi du 24 juillet 1966

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se[re] assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre l[e] montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous êtr[e] [j]int à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 8 Septembre 20[..]

Par délégation
F. PAOLINI

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
(Hauts-de-Seine)